



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les enseignants du premier degré de Mayotte ont aussi répondu à l'appel à la grève nationale lancé par le SNUipp-FSU.

Comme notre syndicat national, le SNUipp-FSU Mayotte revendique la réécriture du décret sur les rythmes scolaires et la suspension du dispositif compte tenu du fait que les conditions requises ne sont pas encore réunies dans le département. Contrairement au Vice Recteur, qui a reçu les syndicats ce matin à 9h45, nous souhaitons que la priorité soit fixée sur les constructions scolaires et rejetons tout dispositif mis les uns après les autres sans aucune politique éducative cohérente et à long terme ...

De plus, notre section départementale regrette que le dossier sur les constructions scolaires continue à piétiner, malgré les engagements des maires de l'île à assumer pleinement leur responsabilité en matière de construction et de rénovation des écoles. La rencontre du 3 décembre entre la préfecture et les maires n'a pas abouti à des avancées encourageantes. Le SNUipp-FSU Mayotte demande aux maires de se mettre d'accord avec la préfecture sur la réorganisation du SMIAM avant la fin de ce mois afin qu'un plan de construction et de rénovation des écoles soit établi et surtout pour qu'il y ait de nouvelles salles de classe livrées à la rentrée 2014.

Par ailleurs, pour le Vice Recteur, sa circulaire sur les congés bonifiés a été publiée en préparation de la campagne voyage de 2014, tout en ayant conscience qu'elle est susceptible d'évoluer puisque le décret n'a pas encore été publié dans le journal officiel. Le SNUipp-FSU Mayotte, qui revendique la mise en place d'un dispositif transitoire, souhaite une prise en charge des billets d'avion qui correspond à la montée en charge du taux d'indexation des salaires ou un système qui se référerait à la note de service du 16 août 1978 concernant l'application du décret n°78-399 relatif à la prise en charge des frais de voyage de congés bonifiés accordés aux fonctionnaires.

Concernant le processus d'intégration dans la fonction publique, le Secrétaire Générale de la préfecture, qui a reçu une délégation syndicale à 10h45, continue à vouloir considérer que le corps des instituteurs de la fonction publique de l'Etat recrutés à Mayotte n'est pas un corps « propre ». Le Vice Recteur quant à lui estime que les IFPERM ne devraient pas être écartés dispositif qui sera envisagé par le ministère de la fonction publique sur la sortie des corps « parallèles ». Des éléments plus précis seront transmis au syndicat dans une quinzaine de jours ...

Pour finir, nous sommes tous d'accord sur le fait que l'ancienneté générale de service devra être prise en compte dans son intégralité dans le cadre des permutations informatisées. Le Vice recteur nous informera de la décision définitive également dans une quinzaine de jours

...